

Attestation sur l'honneur OU Certificat médical

◆ CONGÉS ENFANT MALADE

L'UNSA REVENDIQUE LE SÉNAT DIT OUI QUE FAIT LA RATP ?

Quand certains passent leur temps à faire dodo, votre syndicat **UNSA GROUPE RATP** est le seul à se battre pour obtenir des droits nouveaux aux agents. On ne lâchera rien !

N'en déplaise à Riri, Fifi et Loulou, plus occupés à filer un coup de main aux copains pour se planquer et ne pas aller bosser.

Les Sénateurs viennent d'adopter un amendement qui met fin à l'obligation pour un salarié de présenter un certificat médical pour justifier de ses absences pour enfant malade.

Une simple attestation sur l'honneur devrait suffire demain, si le Gouvernement finit par valider dans la Loi cette proposition de bon sens. [Explications.](#)



25

Octobre 2023
PPL Valletoux
sur l'accès aux soins.
Un amendement
a été adopté pour
remplacer
l'obligation
de certificat médical
par une attestation
sur l'honneur.

Depuis plusieurs semaines, votre syndicat **UNSA GROUPE RATP** revendique auprès de la Direction des droits nouveaux pour les agents :

mettre fin à l'obligation de fournir de manière quasi systématique un certificat médical en cas d'absences pour proche aidant - APA

mise en place d'un dispositif de journées d'absences autorisées pour Garde d'enfant lors d'une situation inattendue (*absences de l'assistance maternelle ou le professeur, fermeture de la crèche, etc... de manière inattendue*)

mise en place de jours de congé menstruel

Il faut faire confiance aux agents et ne pas instaurer un climat de suspicions. Donc UNSA GROUPE RATP continuera à revendiquer la fin de tout certificat médical pour justificatif et la présentation d'une attestation sur l'honneur.



**UNSA
GROUPE
RATP est la
1^{ère}
organisation
syndicale de
négociations
pour les agents
de la RATP.**